



RF Sous-Prefecture de Villefranche de Rouergue
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/05/2023 012-211200571-20230523-DE_2023_033-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES  
Séance du 23 mai 2023**

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

**Présents :** Michel COSTES, Julien FRAYSSE, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Vincent BOUSQUET, Patrick FRAYSSIGNES, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET, Claude ISNARD

**Absents :** Jérémy CRANSAC

**Excusés :**

**Représentés :** Monsieur GAULTIER DE KERMOAL par Monsieur COSTES, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Madame COSTES par Madame LAGARDE

**Secrétaire :** Madame LAGARDE Clarisse

---

Date de la convocation : 17 mai 2023      Effectif du conseil : 15

---

Déposé en Préfecture :

Publié le :

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET DU 1ER JUILLET AU 31 AOUT 2023 POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, un poste d'agent polyvalent du services techniques pour la période estivale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 14 voix pour dont 3 procurations le Conseil Municipal,

**DECIDE**

- la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 1er juillet au 31 août 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>*

RF
Sous-Prefecture de Villefranche de Rouergue
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/05/2023
22-2023-033-DE

- Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps complet 35 heures/semaine. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 397 et indice majoré 361
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès  
Les jour, mois et an susdits  
Monsieur COSTES Michel (Maire)

Madame Clarisse LAGARDE  
(Secrétaire de séance)

